



**Jean-Michel Guilbot**  
Maire-adjoint délégué à l'environnement,  
à l'urbanisme et à la révision du PLU.

*Pour l'avenir ! Nous approchons de la fin du travail effectué par le service de l'urbanisme et notre bureau d'étude. Tout ce travail se traduira par un nouveau PLU pour les 10 à 15 ans à venir.*

# Plan Local d'Urbanisme : Le travail avance

**Révision.** Nous entrons dans la phase finale de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Petit retour sur les différentes étapes.

**A**u premier semestre 2022, un état des lieux de la commune a été co-construit. Les enjeux identifiés ont ensuite été traduits en objectifs et orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Clé de voute du PLU, il permet de décliner les outils règlementaires de celui-ci. Ces deux documents vous ont été présentés lors d'une réunion publique le 14 septembre 2022, ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Le PADD a fait l'objet d'une validation par le conseil municipal à travers une mise en débat le 26 septembre 2022.

Fin 2022 - début d'année 2023, nous avons enclenché la dernière étape de la révision du PLU : la traduction du PADD en outils règlementaires pour encadrer les futures constructions et évolutions sur le territoire de Combs-la-Ville pour les 10 à 15 ans à venir. Ce travail a été alimenté par des remarques et préconisations des conseils de quartiers rencontrés en novembre et décembre.

## LA SUITE DE LA PROCÉDURE

Nous entrons dans la phase de finalisation et d'assemblage du PLU. Il s'agit de :

- Finaliser les outils règlementaires (plan de zonage, règlement, Orien-



← Une exposition détaillée est visible dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez la visiter aux horaires d'ouverture au public.



**À SAVOIR**  
Pour rappel, un registre papier est à disposition au service urbanisme et une adresse mail est toujours active jusqu'à l'arrêt du PLU pour ceux qui souhaitent déposer des commentaires : [revision.plu@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:revision.plu@mairie-combs-la-ville.fr)

tations d'Aménagement et de Programmation),

- Produire des annexes, le rapport de présentation qui intègre le diagnostic et l'état initial de l'environnement, complété par les justifications des choix et l'évaluation environnementale. Une fois ces documents assemblés nous terminerons le processus de concertation avec les Personnes Publiques Associées et la population. **Une réunion publique de présentation des outils règlementaires se tiendra le 12 avril 2023.**

Enfin nous entrerons dans la phase administrative de validation et de consultation des personnes publiques associées et des habitants :

- Arrêt du projet de PLU révisé en mai 2023 : 1ère étape de validation,
- Consultation officielle des PPA de début juin à début septembre
- Enquête Publique mettant à disposition l'ensemble du projet de PLU révisé pendant 1 mois (délai légal), permanences d'un commissaire enquêteur pour répondre aux questions, à la rentrée de septembre
- Ajustements au regard des remarques des PPA et des habitants
- Approbation du PLU

Le PLU révisé deviendra le PLU à consulter pour tout projet nécessitant une demande d'urbanisme à la fin 2023 / début d'année 2024.